

La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan des modifications qui seraient dues à des impératifs techniques ou réglementaires. Le mobilier est dessiné à titre indicatif, se reporter à la notice de vente notaire pour connaître les équipement fournis. La surface des pièces comprend celle des placards. Il est précisé que des adaptations techniques peuvent entraîner une évolution des surfaces indiquées dans la limite de 5%, cette tolérance jouant également pour les altimétries et hauteurs sous faux-plafonds, retombées de plafonds et soffites.





